

AR PREFECTURE

017-200041523-20210416-DEC149_2021-AU
Reçu le 16/04/2021

H A U T E



SAINTONGE

Assurance

Décision n° 149 / 2021
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n°37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (17 : encaisser les remboursements d'assurance liés aux indemnités de sinistre).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide d'accepter le virement de remboursement remis par notre assureur SMACL d'un montant de :

- 396 €, correspondant au sinistre 2020198221G (Pépinière de Montlieu).

Fait à Jonzac,
Le 16 AVR. 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex